



Mort de Naël à Nanterre : Le refus d'obtempérer ne donne pas le droit de tuer !

La FSU 93 apporte tout son soutien à la famille et aux proches de Naël, 17 ans.

Hier, mardi 27 juin 2023, ce jeune homme a été abattu de sang-froid, à bout portant, par un policier lors d'un banal contrôle routier à Nanterre (92).

Les vidéos qui circulent sur les réseaux sociaux sont terribles et édifiantes. Le policier n'était pas en danger ; qui plus est, l'intention de donner la mort ne fait aucun doute puisqu'on entend distinctement sur la bande-son d'une de ces vidéos que le policier annonce : « *Je vais te mettre une balle dans la tête* ». À aucun moment, l'usage de l'arme n'est proportionné à la gravité de l'atteinte portée : le refus d'obtempérer n'octroie pas le droit de tuer !

Au-delà de la justice qui doit être rendue, ces tirs à balle réelle face à des délits routiers posent instamment la question du modèle de police que nous souhaitons dans un État de droit. Ces tirs ont été multipliés par 5 depuis la loi « *sécurité publique* » de février 2017. Ils sont le résultat d'une « *doctrine* » policière et de « *maintien de l'ordre* » qui instaure dans les faits une dangereuse présomption de légitime défense en faveur des policier-es. La violence policière n'a rien d'accidentel : elle est rationnellement produite et régulée par le dispositif étatique.

La mort de Naël a suscité hier soir des réactions de soulèvement contre la police dans beaucoup de quartiers de Seine-Saint-Denis et au-delà. Cette colère est légitime, comme elle l'était en 2005, lors de la mort de Zyed et Bouna, comme elle le sera ce soir ou lors du prochain drame.

Les réactions à cette nouvelle mort sous les coups ou les balles de la police ne doivent pas être ravalées au rang méprisant et médiatique des « *émeutes urbaines* ». Une réponse politique doit être apportée à ces manifestations qui dénoncent une doctrine de « *maintien de l'ordre* » qui mutile, qui viole et qui tue, particulièrement dans certains quartiers, et ce depuis plusieurs décennies.

Bobigny, mercredi 28 juin 2023